



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°501 du 17 au 23 novembre 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 23 novembre 2025, au moins 847 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 762 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes¹.

¹<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

La ligue ITEKA :

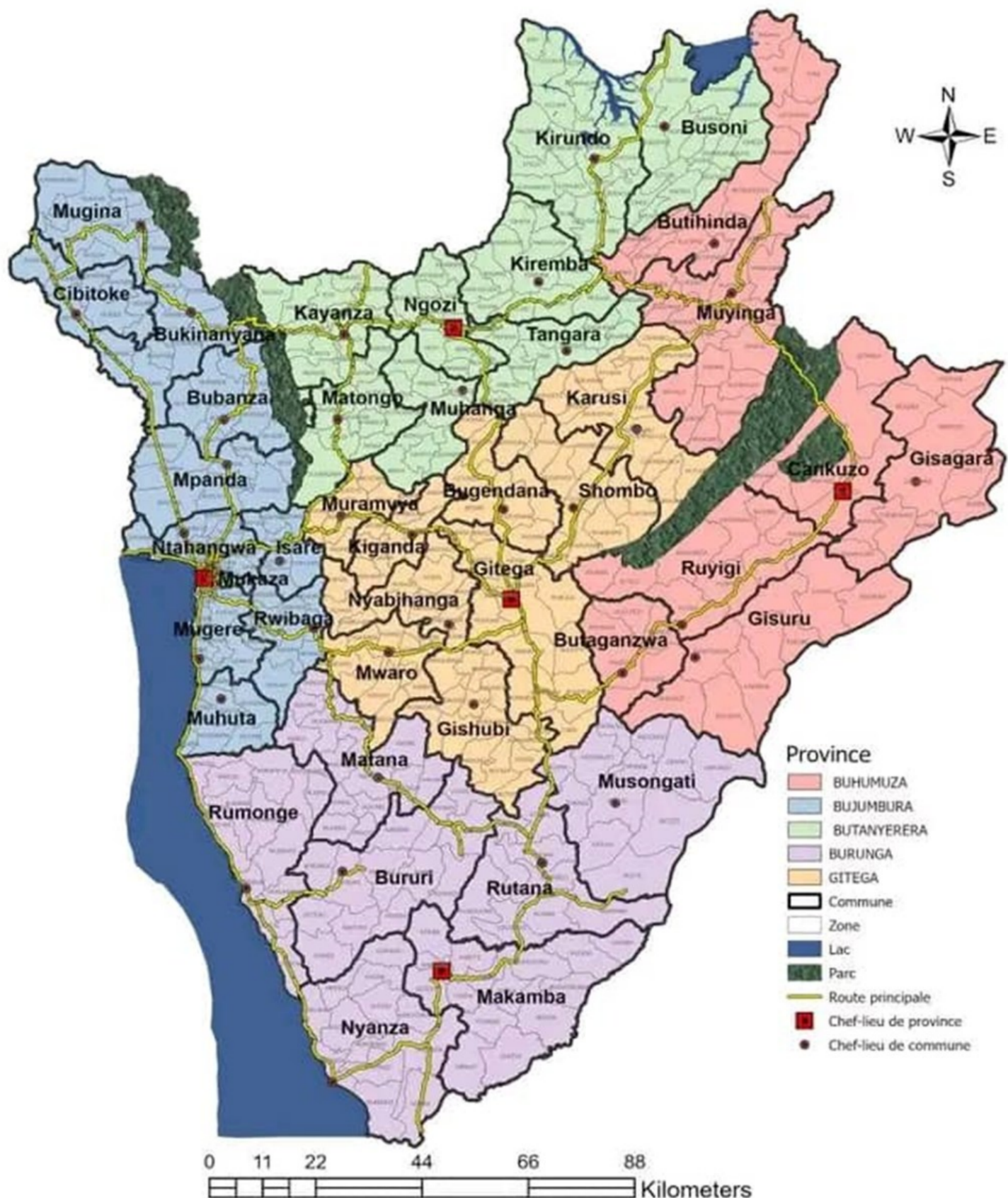
- ♦ « Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.8
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.14
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.17

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
CVR	: <i>Commission Vérité et Réconciliation</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Éducation</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamental</i>
FOCODE	: <i>Forum pour la Conscience et le Développement</i>
FOMI	: <i>Fertilisants Organo-Minéraux Industrie</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
1.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
1.2. CONTEXTE JUDICIAIRE.....	7
1.3. CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	7
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	8
II.1. DROIT À LA VIE	8
II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE	8
II.1.2. DES PERSONNES TUÉES DES PERSONNES NON IDENTIFIÉES OU CADAVRES RETROUVÉS.....	9
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	12
II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT.....	12
II.2.2. VIOLS	13
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	14
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE	14
III.2. DROIT A L'EDUCATION	15
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	17

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 17 au 23 novembre 2025. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, judiciaire, et économique. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période : au moins 11 personnes tuées dont 9 retrouvées cadavres, 3 victimes de Viol qui est un mineur de moins de 2 ans et 2 personnes torturée dont un journaliste. Parmi les victimes, se trouvent un bébé et sa mère tués et un nouveau-né tué par sa mère.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Des enseignants sont sommés à participer dans les cérémonies d'introduction d'un nouvel administrateur de Nyabihanga de la province Gitega

Ce mercredi 19 novembre 2025, à Nyabihanga, dans la province de Gitega. Les enseignants de la commune avaient reçu l'ordre strict de se présenter aux cérémonies d'introduction de l'Administrateur nouvellement nommé. Ce n'était pas une simple formalité; le chef de l'État était là pour présenter officiellement cette nouvelle figure à la population, et le DCE de Nyabihanga ne plaisantait pas. Il avait insisté sur le fait que tous les enseignants devaient être présents, vêtus de manière appropriée en tenue de ville. Tout manquement à cette exigence entraînerait des répercussions, et le DCE avait mis en garde ceux qui oseraient ignorer cet appel.

Avec la réorganisation récente des frontières administratives, certaines collines autrefois rattachées à la Commune Rusaka faisaient

désormais partie de Nyabihanga. Parmi elles, les collines Rucunda, Namande et Mahonda, qui étaient proches de l'ancienne province de Muramvya, sont désormais intégrées dans la nouvelle commune. Cependant, la situation n'était pas facile pour tous. De nombreux enseignants de ces collines ressentaient le poids d'une décision qu'ils n'avaient pas choisie. Ils se plaignaient d'être contraints de payer 50 000 francs burundais pour le trajet en moto, un aller-retour, pour se rendre à la cérémonie. C'était une somme considérable, surtout dans un contexte où la pauvreté sévissait dans leurs foyers. Après le versement mensuel de leurs salaires, beaucoup d'entre eux trouvaient difficile de garder une telle somme, surtout à cause de la montée des prix et du coût de la vie devenu exorbitant.



Uwo uri wese ubahirizwa

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

Les paroles dépourvues de vérité du président Ndayishimiye ne rassurent pas les orpailleurs de Mugina en province de Bujumbura

Les paroles du président Ndayishimiye, dépourvues de vérité, ne parviennent pas à rassurer les orpailleurs de Mugina, dans la province de Bujumbura. Ce jour-là, le vendredi 14 novembre 2025, le président Evariste NDAYISHIMIYE se rendait en zone Mabayi, le chef-lieu de la commune Mugina, pour officialiser la nomination du nouvel administrateur, Anicet SAIDI. Cependant, d'après des sources de la Ligue Iteka, sa visite avait également un objectif plus sombre, à en croire les informations du SNR, consistant à inspecter une station de traitement de l'or de la coopérative DUKORERAHABONA, qui, selon les mêmes sources, siphonnait une grande partie des fonds du président.

Une semaine avant cette visite annoncée, une importante délégation de policiers, de militaires, d'agents du SNR ainsi que des responsables du ministère en charge des mines s'étaient rendus à Nyarure, sur la colline Buhoro, pour déloger les orpailleurs qui s'étaient installés sur le site de Nyamikoma, où ils exerçaient leur activité d'extraction depuis plus d'un an. Ce site, qui s'étend sur une centaine d'hectares, comprend des terrains qui appartiennent aux villageois. Ces derniers, souvent en lutte pour obtenir des indemnités pour leurs expropriations, avaient mis leur espoir dans le président, mais leur attente fut vaine.

Au lendemain de sa visite, des rumeurs émergeaient au sein de l'administration communale et du SNR à Mugina, évoquant une chasse à l'homme ciblant particulièrement les figures influentes du secteur de l'orpaillage. Parmi celles-ci se trouvait Gervais NDIRAKOBUCA, le président du Sénat,

impliqué via son entreprise AJENITEKA MINING, ainsi que ses alliés, dont Elias NAHAYO, un trafiquant d'or, arrêté le dimanche 16 novembre 2025 par les services de renseignement et actuellement détenu à Bujumbura. D'autres suspects vivaient dans la clandestinité, redoutant d'être arrêtés après que le président les accusait d'avoir vendu frauduleusement plus de cent kilos d'or. Les informations circulant affirmaient que le président projetait de s'approprier ce site pour y poursuivre ces mêmes activités.

Dans son discours, il avait déclaré que « Les propriétaires des terrains où l'on découvrira de l'or n'auront droit à aucune indemnisation », avant d'ajouter : « Les habitants de Mabayi, si vous trébuchez à exploiter cet or et à vous développer, je ferai venir mes propres hommes pour le faire ». Ces mots n'avaient pas plu à l'audience présente, en particulier aux propriétaires du site de Nyamikoma.

À travers ces tournées présidentielles censées officialiser de nouveaux administrateurs, la population espérait entendre des messages réconfortants et des solutions aux maux socio-économiques qui rongent le Burundi, et plus particulièrement la commune de Mugina. Cependant, la population, forcée de se rassembler pour accueillir le président, ne savait que faire de leur enthousiasme. Ils percevaient derrière ces visites des ambitions personnelles du président, une opportunité de dilapider l'argent public, et dénonçaient cela. Ils insistaient également sur le fait que les villageois luttent pour leur survie, tandis que des élèves, supposés être à l'école, étaient contraints de mettre de côté leurs études pour accueillir un président dont les propos laissaient un goût amer.

1.2. CONTEXTE JUDICIAIRE

Les 9 présumés auteurs de meurtre transférés au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge, en province de Burunga

Le 18 novembre 2025, neuf personnes, soupçonnées d'avoir commis le meurtre d'une femme et de son enfant d'un an, ont été transférés. Ce crime s'est produit le 4 novembre 2025, sur la colline de Muzi, dans la zone de Maramvya, au sein de la commune de Rumonge, province de Burunga. Pendant deux semaines, ces présumés auteurs avaient été détenus dans le cachot de Burambi. Ce jour-là, c'est le curé de la paroisse Kiyagayaga qui a pris l'initiative de les escorter jusqu'au commissariat communal de Rumonge. À leur arrivée, peu avant midi, ils étaient

accompagnés de deux policiers. Tout ce monde attend avec impatience la décision du parquet, qui pourrait déterminer s'ils seront libérés provisoirement ou non. La victime, quant à elle, n'était autre qu'une jeune maman prénommée Irangabiye Nadine. Les noms des présumés impliqués dans ce sombre dossier sont les suivants : 1. Ntezukobagira Fidèle, 2. Nintunze Floride, 3. Nduwayezu Glorioso, 4. Nizigama Judith, 5. Kabura Sylvestre, 6. Hatungimana Gabin, 7. Hakizimana Jonathan, 8. Ndikumana Evariste, et 9. Ndayitakambiye Thierry.

Les avocats de la journaliste Sandra Muhoza réclament sa libération provisoire à Ngozi

En date du 19 novembre 2025, devant la Cour d'appel de Ngozi, la journaliste du journal Lanova, Sandra Muhoza, a à nouveau comparu dans le cadre de la procédure ouverte contre elle. Ses avocats ont dénoncé une détention qu'ils jugent « dépourvue de base légale » et ont réclamé sa mise en liberté provisoire. Selon la défense, l'incarcération de la journaliste ne respecterait pas les règles prévues par la procédure pénale. Ses représentants affirment que « rien ne justifie » qu'elle soit maintenue en détention alors que son dossier n'a pas

encore été examiné au fond. Ils demandent qu'elle soit autorisée à comparaître libre, conformément aux garanties prévues par la loi. En face, le ministère public a requis le maintien de Sandra Muhoza en détention préventive, estimant que celle-ci devait rester en prison jusqu'à l'étude approfondie de son affaire. Après avoir entendu les arguments des deux parties, la Cour d'appel s'est retirée pour délibérer. La défense a sollicité que la décision soit rendue dans le délai légal de 48 heures.

1.3. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Des autorités administratives continuent à faire sortir des notes exigeant la population à des dépenses énormes alors que la même population croupit dans une misère sans précédent

Le 20 novembre 2025, la Ligue Iteka a reçu une information concernant une décision prise par le gouverneur de la province de Butanyerera, le général de brigade de police Victor Segasago. Ce dernier a publié un communiqué le 4 novembre, stipulant que tous les élèves depuis la septième année de l'école fondamentale devaient porter des chaussures bien fermées, accompagnées de chaussettes. Il

a également demandé aux responsables des établissements scolaires d'exercer leur autorité pour veiller à l'application de cette nouvelle directive. Cependant, il est clairement établi que de nombreuses familles dont sont issus ces élèves luttent quotidiennement pour nourrir leurs enfants en raison d'une pauvreté écrasante au Burundi.

I.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (Suite de la page 7)

Plusieurs élèves se retrouvent donc à porter des chaussures en plastique ou en caoutchouc, généralement appelées « ebo ebo », qu'ils achètent sur le marché à un prix atteignant dix mille francs ou plus, alors que le prix raisonnable des chaussures est fixé à cinquante mille francs ou davantage.

Des parents interrogés estiment que l'administration devrait, au lieu d'instaurer des mesures sans impact significatif sur le niveau scolaire, recruter des enseignants qualifiés pour remplacer ceux qui abandonnent leur poste à la recherche de meilleures conditions de vie. Dans cette même dynamique, le 10 novembre de l'année en cours, l'administrateur communal de Kayanza, Godefroid Niyonizigiye, a emboîté le pas du gouverneur en publiant à son tour un communiqué interdisant les activités commerciales de vente de maïs grillé le long des routes et dans les quartiers. Cette activité était une source de revenus essentielle pour de nombreuses mamans, leur permettant de survivre et d'acheter ne serait-ce qu'un kilogramme de farine de maïs, alors que de nombreuses familles se contentent désormais d'un seul repas par jour à cause de l'inflation galopante des produits alimentaires de

première nécessité.

La population de Kayanza s'interroge sur la réelle prise en compte de la pauvreté qui affecte la communauté par les autorités administratives avant qu'elles ne prennent de telles mesures. Avant ces décisions du gouverneur et de l'administrateur communal de Kayanza, la responsable administrative de Matongo, Kanyana Janvière, avait déjà exhorté, lors d'une réunion avec les chefs de zone et leurs conseillers au début d'octobre, ces derniers à exiger de la population qu'elle construise des maisons en matériaux durables, à couvrir de tôles, dans un délai ne dépassant pas un an. Les habitants se demandent cependant comment ils pourraient démolir leurs maisons et en bâtir d'autres en matériaux solides alors que les prix des matériaux de construction continuent d'escalader. Par exemple, une brique cuite qui coûtait les deux dernières années se vend désormais à cent cinquante francs, et une tôle, qui se vendait à vingt-cinq mille, atteignant aujourd'hui cinquante mille et plus. En outre, le sac de ciment produit par la Buceco se vend aujourd'hui clandestinement à soixante mille francs.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE

Un jeune homme tué sur la colline Dusasa, zone Rugazi, commune Kayanza en province de Butanyerera

En date du 16 novembre l'an 2025 vers 20 h 30 min à la colline Dusasa de la zone rugazi de la commune kayanza province Butanyerera un certain Sibomana Vincent âgé de 39 ans a été tué par égorgement par un certain Kayiranga silas de 37 ans originaire de cette même localité.

Des informations sur place disent que le présumé auteur du crime est un tenant d'un bistrot et que la nuit du dimanche il a appris de la part d'un certain Bahigirora Paul le brochettier du cabaret que la femme de Silas du nom de Mukamuzima Jeanette de 30 ans est en train de faire de coucher avec Vincent qu'il a tué par égorgement après avoir défoncé

II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE (Suite de la page 8)

la porte de la chambrette dans laquelle se trouvaient les deux.

Ces informations sont confirmées par Manirambona André, le chef de zone rugazi. Celui-ci fait savoir que Kayiranga silas le

préssumé auteur du crime, sa femme Jeanette Mukamuzima et Bahigirora Paul ont été arrêtés la même nuit et conduits au cachot zonal Rugazi pour des enquêtes judiciaires où ils sont d'ailleurs en situation de garde à vue.

Un nouveau-né est tué par sa mère à Kivumu, colline Ndago, commune Matana, en province de Burunga

Depuis le 18 novembre 2025, une jeune femme nommée Ndayikunda Alice, âgée de 21 ans, qui est fille de Niyongabo Jean et Nibitanga Agathe, et originaire de Songa sur la colline Musenyi dans la zone de Muheka, dans la commune de Matana, en province de Burunga, se trouve en prison au commissariat de police à Songa à cause d'un acte d'infanticide.

Les nouvelles viennent de la sous-colline Kivumu, située sur la colline Ndago, dans la même commune où vivait cette jeune femme. Elles indiquent qu'elle est accusée d'avoir tué son bébé nouveau-né et de l'avoir jeté dans des

toilettes de 5 mètres. Elle a donné naissance à cet enfant le soir du 17 novembre 2025. L'agent de police judiciaire, Mpayimana Willon, a expliqué qu'il est arrivé sur les lieux le matin du 18 novembre 2025, alors que la communauté avait déjà sorti le corps du bébé des toilettes avec l'aide des élus locaux.

Il a ajouté que cette jeune femme reconnaît avoir tué son enfant. Le corps de la victime a été enterré le même jour à Kivumu, et la personne soupçonnée de ce crime a été amenée à la prison de la police à Songa.

II.1.2. DES PERSONNES TUÉES DES PERSONNES NON IDENTIFIÉES OU CADAUVRES RETROUVÉS

Une femme et son bébé tués en commune, province Burunga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 novembre 2025 indique qu'en date du 4 novembre 2025 sur la colline Muzi, zone Maramvya, commune Rumonge, province Burunga une femme et son bébé ont été tuées. Selon des témoins, la femme avait été portée disparue le 1 novembre 2025. Le corps sans vie de cette femme a été retrouvé dans un boisement de la même colline et celui de son bébé a été retrouvé dans un seau rempli d'eau à l'intérieur du domicile de ses parents. Le mari de cette femme était en Tanzanie au moment de ce crime.

La police a procédé à des enquêtes pour tenter de retrouver les présumés auteurs ainsi que les mobiles derrière cet acte. C'est dans ce contexte que les neuf personnes ont été arrêtées. Ils ont été conduits au cachot de la

zone Burambi avant d'être transférés le 18 novembre au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge où ils sont détenus. Le parquet de la République à Rumonge poursuit des enquêtes. Les noms des présumés du cas de meurtre du 4 novembre 2025: Fidèle Ntezukobagira, Floride Nintunze, Gloriose Nduwayezu, Judith Nizigama, Sylvestre Kabura, Gabin Hatungimana, Jonathan Hakizimana, Evariste Ndikumana et Thierry Ndayitakambiye.

Après avoir passé deux semaines dans le cachot zonal de Burambi, c'est le curé de la paroisse Kiyagayaga qui les a déplacés vers le commissariat communal de Rumonge. Ils sont arrivés à 12 heures, accompagnés de 2 policiers.

II.1.2. DES PERSONNES TUÉES DES PERSONNES NON IDENTIFIÉES OU CADAVRES RETROUVÉS (Suite de la page 9)

Un corps sans vie retrouvé en Commune et Province Gitega

Ce lundi 17 novembre 2025, vers 7 heures du matin, un homme non identifié a été retrouvé mort dans un caniveau du quartier Zege, Commune et Province de Gitega.

Selon les témoins, sur les lieux, le corps semblait avoir été transporté et déposé à cet endroit. Ils indiquent que la victime aurait été déplacée sur un brancard improvisé en bois, signe que les auteurs l'auraient acheminée depuis un autre lieu avant de l'abandonner

dans le caniveau, ajoute notre source.

Des vêtements appartenant à la victime ont été retrouvés jetés à proximité du corps, renforçant l'hypothèse d'un déplacement volontaire destiné à dissimuler les circonstances de la mort. Les auteurs n'ont pas encore été identifiés. Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de Gitega en attendant les procédures d'identification et la poursuite des enquêtes.

Découverte d'un corps sans vie en Commune Rutana de la Province Burunga

Le matin de ce samedi, 22/11/2025, vers 5h du matin, Égide GAHITIRA qui assurait le gardiennage du marché central de RUTANA a été découvert mort tout près du bureau de ce

marché. Le motif n'est pas encore connu, les enquêtes sont en cours. Il a été conduit à la morgue de l'hôpital de RUTANA.

Un cadavre retrouvé sur les bords de la rivière Mubarazi en commune Muramvya, province Gitega

En date du 20 novembre 2025, sur la Colline Biganda, Zone et Commune Muramvya, Province Gitega, un cadavre a été retrouvé sur les bords de la rivière Mubarazi.

Il s'agit d'un certain Sazoya André, 62 ans, originaire de la colline Biganda. Il avait disparu depuis le 16 novembre et sa famille

l'avait cherchée mais en vain. Selon l'administration collinaire locale, ce cadavre a été vu par des passants et s'était déjà décomposé.

L'autopsie faite par les services de l'hôpital de Muramvya montre qu'il aurait été tué avant d'être jeté à la rivière. Aucune enquête n'a été menée jusqu'à présent.

Deux corps sans vie retrouvés près de la Rusizi sur la frontière Burundi-RDC, colline Rukana, commune Cibitoke, en province Bujumbura

En date du 19 novembre 2025, une femme de la République Démocratique du Congo et un homme du Burundi ont été trouvés morts près de la rivière Rusizi, entre Cibitoke et Kamanyola. C'est un nouvel incident dramatique sur cette voie frontalière devenue très dangereuse pour les migrants, ce qui inquiète beaucoup les habitants des environs.

D'après plusieurs personnes qui vivent là-bas, la femme, qui venait de RDC, essayait de

rejoindre Kamanyola depuis Bujumbura, avec un homme burundais qui devait l'aider à traverser. Tous deux auraient été emportés par le fort courant de la Rusizi. Ils ont tenté de faire une traversée illégale, souvent tragique. Selon des témoins, ce couple a décidé de franchir la frontière en nageant, faute de pouvoir passer par un poste officiel. C'était une décision risquée, mais courante depuis que les règles sur la migration se sont

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS *(Suite de la page 10)*

durcies dans la région. Les habitants remarquent que les tentatives de passage clandestin ont augmenté ces derniers mois, ce qui a entraîné plus de noyades.

La Rusizi est connue pour ses eaux dangereuses et changeantes. Mais pour beaucoup de gens, le vrai danger ne vient pas seulement de la rivière. Plusieurs habitants évoquent des agressions, des disparitions et des attaques de groupes armés appelés imbonerakure qui agissent des deux côtés de la frontière. Ces rumeurs fréquentes

alimentent la peur sur ce chemin migratoire, devenu l'un des plus risqués de la région. Certaines sources indiquent que ces deux personnes auraient été tuées et jetées dans la Rusizi par ces imbonerakure qui surveillent cette frontière.

La mort de ces deux migrants s'ajoute à une longue liste d'accidents mortels liés à la fermeture ou au contrôle strict de certains passages officiels. Cette situation pousse de nombreux voyageurs à choisir des routes alternatives, souvent au risque de leur vie.

Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza, province Burunga

En date du 21 novembre 2025, sur la colline de Mugerama, zone Nyanza lac, commune Nyanza, province Burunga, un cas de suicide a été enregistré d'un garçon de 24 ans répondant au nom de Nduwimana Pascal qui avait tombé amoureux d'une fille du nom de Aïsha tous résidents de cette colline de Mugerama séparés de quelques 200 mètres

C'est le soir vers 20 heures quand Aïsha accompagnait son amant qu'elle lui a informé

qu'elle ne l'aime plus désormais et Pascal lui a arraché son pagne lui jurant que mieux vaut la mort que se séparer et aussitôt dit aussitôt fait, quelques temps plus tard Aïsha a porté secours aux proches après avoir constaté son ex pendu sur l'arbre. La fille et 3 garçons proches et amis de la victime sont détenus au cachot du commissariat de Nyanza lac pour des enquêtes. Le cadavre a été enterré juste après l'expertise policière.

Un corps sans vie d'un jeune homme de 19 ans retrouvé mutilé à Gihanga, commune Bubanza en province Bujumbura

Le 17 novembre 2025, la Ligue Iteka a reçu une information indiquant qu'un jeune homme de 19 ans a été retrouvé mutilé à Gihanga, commune de Bubanza, province de Bujumbura. Les habitants, choqués, étaient rassemblés près du canal d'irrigation d'où le corps a été retiré. Le jeune homme, ouvrier agricole, avait disparu trois jours avant. Son corps présentait des blessures horribles, avec les bras attachés et les yeux crevés, ce qui a suscité colère et chagrin parmi les témoins.

Avant sa mort, le jeune homme travaillait pour un homme de la colline et avait été arrêté après avoir été accusé de vol. Il avait

été détenu pendant sept jours et libéré le 10 novembre, avant de disparaître. Sa famille, dévastée, refuse d'accepter une version simpliste de ses circonstances, exigeant vérité et justice. Ils s'opposent à l'inhumation tant que les responsables ne sont pas identifiés, alors que des soupçons se portent sur des jeunes Imbonerakure, selon des rumeurs parmi les voisins.

La localité de Gihanga est connue pour des enlèvements et des meurtres non résolus, ce qui accroît la peur et la méfiance. Les habitants éprouvent un profond chagrin et une colère sourde face à cette violence.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS *(Suite de la page 10)*

Une femme de la communauté exprime son désespoir en affirmant que le silence est pesant, mais que cette fois, il est insupportable. Un officier de police affirme que des enquêtes sont en cours et que les responsables seront retrouvés, mais la patience des habitants est limitée.

La peur et l'indignation persistent sur la colline. Les villageois rentrent chez eux, traînant le poids du drame. Le jeune homme, un travailleur humble du village, laissera un vide immense. Sa famille reste déterminée à obtenir justice, tandis que la communauté attend que vérité et lumière soient faites sur ce meurtre qu'ils qualifient déjà de trop cruel pour être oublié.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT

Séquestration d'un journaliste en commune Makamba, province Burunga

Mardi 18 novembre 2025, à Makamba, chef-lieu de la province de Burunga, le correspondant du journal d'Etat le renouveau du Burundi Maroha Léonard a été pris pour cible par un membre de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD Irakoze Dieudonné, alors qu'il couvrait la distribution d'intrants agricole.

Ces jeunes Imbonetakure de Makamba supervisaient cette activité. Mahoro Léonard a été interpellé et harcelé, puis entraîné de force dans le hangar pour lui exiger de supprimer immédiatement les images qu'il a prises.

Des habitants de Makamba indiquent que certains Imbonerakure ont été choisis par le responsable du hangar en complicité avec certains cadres du parti CNDD-FDD pour superviser la distribution et cacher les magouilles qu'ils commettent.

Ces derniers selon les mêmes sources exigent des pots-de-vin pour permettre à certains bénéficiaires d'obtenir de grandes quantités d'intrants, tandis que d'autres sans moyens

pour corrompre repartent les mains vides.

Selon ces habitants rencontrés sur les lieux, certains Imbonerakure en complicité avec les chefs collinaires détournent même la quantité destinée à leurs collines pour les revendre à des commerçants.

Face à cette menace, le journaliste a contacté le gouverneur, Parfait Mboninyibuka. Ce dernier selon les informations recueillies auprès de la victime aurait saisi le procureur près la Cour d'appel de Makamba, Armand Bisesere, afin d'ouvrir une enquête et de faire comparaître Irakoze Dieudonné. Certaines autorités administratives et les cadres du CNDD-FDD sont intervenus pour étouffer le dossier et privilégier un arrangement à l'amiable.

Dans un contexte où les distributions d'intrants sont déjà entachées de favoritisme, de détournements et d'extorsions, dans presque tout le pays, l'agression d'un journaliste en mission de l'Etat révèle un système qui refuse toute transparence.

II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT (Suite de la page 12)

Une personne battue par des Imbonerakure en commune Tangara, province Butanyerera

Dans la nuit du 19 Novembre 2025, sur la colline Mutobo, zone Ruhororo, commune Tangara, province Butanyerera, Joseph Bishajuko, âgé de plus de 60 ans, a été attaqué par des imbonerakure en patrouille qui l'ont ensuite tabassé l'accusant de rentrer tard. Selon des témoins de la localité, cela s'est produit au moment où ce vieil homme était en provenance de sa colline natale de Mukoni, même zone de Ruhororo en rentrant à son domicile dans le site de Ruhororo de la

même colline de Tangara.

Cet homme a été découvert par des passants en date du 20 novembre 2025 dans une savane située dans la localité dénommée Kw'Ijiti où ces imbonerakure l'on laissé se trouvant dans un état de santé précaire.

Les mêmes témoignages ajoutent que la victime a été évacuée vers une structure sanitaire proche pour bénéficier des soins.

II.2.2. VIOLS

Une élève du Lycée Technique Communale de Cibitoke violée par son enseignant à Cibitoke en province Bujumbura

En date du 22/11/2025, Jean Bosco Bikuru, enseignant au Lycée Technique Communal (LTC) de Cibitoke en province Bujumbura, a été surpris dans une chambre de l'hôtel le Confort, situé à proximité de l'hôpital de Cibitoke, en train de violer une élève qu'il encadre en dernière année dans la section d'Électricité industrielle.

L'élève, originaire de Bujumbura et vivant avec ses parents, a été récupérée par ces derniers après avoir été informée de l'incident. Ils l'ont immédiatement conduite à l'hôpital pour un examen médical et pour la protéger contre d'éventuelles infections sexuellement transmissibles. Indignés, les parents, ainsi que les défenseurs des droits

des femmes et des enfants, dénoncent une situation « scandaleuse » et affirment que des cas de harcèlement sexuel impliquant certains enseignants persistent dans plusieurs établissements. Ils demandent que des sanctions exemplaires soient prises afin de décourager ce type de comportement.

L'administrateur de la commune Cibitoke, Euloge Najeneza, présent lors de l'interpellation aux côtés des forces de l'ordre, a appelé la police et la justice à mener une enquête approfondie pour que les responsabilités soient clairement établies et que l'auteur présumé soit puni conformément à la loi.

Une fille a été violée en Commune Bugendana dans la Province de Gitega

Ce vendredi 21 novembre 2025, vers 16 heures, dans le village Bugendana, sur la Colline Mukoro, zone et commune Bugendana de la Province de Gitega, la nommée N. V, âgée de 23 ans, fille de S. M. et H.C a été victime de viol.

Selon les informations recueillies sur place,

Evariste Ndayisenga, auteur présumé, aurait trouvé la jeune fille seule là où elle vivait chez sa tutrice. Il l'aurait forcée dans la maison, où il a commis l'agression sexuelle.

La victime a tenté de se défendre mais en vain et a crié, ce qui a alerté les voisins, poussant l'agresseur à prendre la fuite.

II.2.2. VIOLS (Suite de la page 13)

Les voisins ont immédiatement conduit la victime au Centre de santé de Bugendana. Cependant, l'infirmière qui était au service a tenu des propos humiliants et discriminatoires en déclarant que « rien ne pouvait être fait, parce qu'elle était déjà infectée par le VIH/SIDA ».

Ces propos ont profondément choqué la victime, étant donné qu'elle avait contracté ce virus à la suite d'un viol subi à l'âge de 6 ans, fait confirmé par les témoins.

Pire encore, au lieu de secourir la victime, la même infirmière s'est pressée de proposer d'appeler la femme de l'agresseur, afin de lui dire de ne plus avoir de relations sexuelles avec son mari, comme si la priorité était de

protéger l'auteur et non de soigner la victime.

Ainsi, la victime n'a ni reçu les soins requis, ni l'accompagnement psychologique auquel elle avait droit.

Profondément affectée par ces propos, la jeune fille s'est enfuie dans un état de détresse extrême et a tenté de se suicider. Elle a été sauvée de justesse par une autre femme de la colline Gitega à 3km de Centre de Santé.

Ce samedi matin, vers 9 heures, l'auteur présumé Evariste Ndayisenga a été arrêté. Il est actuellement détenu au cachot de la commune de Bugendana, en attendant l'interrogatoire prévu ce lundi 24 Novembre par un O.P.J.

Une fille mineure a été violée en Commune Karusi de la Province Gitega

Un homme du nom de NDUWAYEZU Jean, membre du CNDD FDD âgé de plus de 46 ans un pensionné de la FDNB ; a enlevé une jeune fille qui travaillait chez lui comme domestique et qui gardait ses enfants. Elle s'appelle K.N âgée de 14 ans d'après elle-même ; qui a confirmé que la grossesse a déjà 3 mois. C'est exactement sur la colline BUHIGA, quartier GATARE, zone BUHIGA de la commune KARUSI où habite cet homme qui a une femme et cinq enfants.

Selon des sources sur place, la fille affirme que l'homme ne l'a pas violé mais que c'était un consensus. Alors, ce vendredi, 21 novembre 2025, cet homme a eu une dispute avec sa femme, qui était déjà au courant de cet incident ; et a décidé de renvoyer cette fille chez elle sur la Colline RUYAGA, ZONE MAYENZI de la Commune KARUSI. Mais

elle a refusé de rentrer. C'est ainsi que le présumé auteur de la grossesse lui a donné une somme de cent mille francs (100.000 F. BU) mais la victime a préféré passer chez le chef de Colline NIZIGIYIMANA Emmanuel qui les a entendus.

Par après, l'homme a reconnu la grossesse et a écrit une note de reconnaissance qu'il a donné à la fille et est rentrée chez elle. Ce dimanche 23 novembre 2025, la mère de la fille est venue accompagnée de cette dernière pour voir si ce que la fille leur avait dit, est réelle. L'homme s'est caché et elles se sont rendues chez le chef de Colline qui a confirmé l'échange eu entre les deux et sont rentrées pour aller la faire consulter au centre de santé et attendre pour qu'elle mette au monde. Bien que la fille soit encore mineure, l'homme reste libre.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Les agriculteurs dénoncent le retard dans la distribution des engrais de la saison culturale à Bururi, en province Burunga

Dans la commune Bururi, province de Burunga, plusieurs agriculteurs s'indignent de n'avoir toujours pas reçu les engrais de la campagne agricole de la saison A, malgré les paiements déjà effectués. Ils affirment qu'il est incompréhensible d'être obligés de payer des intrants que l'État n'a pas encore en stock, estimant que la vie économique sera perturbée.

Certains paysans rappellent qu'ils ont même contracté des dettes pour pouvoir s'acquitter du coût de ces engrais, espérant protéger leurs champs contre une baisse de rendement. Ils demandent donc à l'État de leur fournir

sans tarder les intrants promis.

Selon les informations émanant du service communal de l'agriculture, les quantités disponibles restent très insuffisantes : pour l'engrais dit imbura, seuls 17 % des besoins ont été distribués ; pour totahaza, à peine 2 %.

Chrysogone Ndikuriyo, responsable de ce service, reconnaît ces pénuries mais assure que la distribution se poursuivra au fur et à mesure des arrivages. Il appelle les agriculteurs à garder patience, garantissant que chacun recevra l'engrais pour lequel il a payé.

La destruction de champs entraîne la perturbation de la vie économique en commune Matongo de la province Butanyerera

Un habitant de la colline Nteko, en zone Ngoro dans la commune Matongo en province Butanyerera, a été arrêté par la police après avoir détruit plusieurs champs appartenant à son voisin. Quatre parcelles auraient été saccagées, notamment des cultures de manioc, de haricot et d'autres vivres essentiels pour la communauté ce qui va entraîner la perturbation de vie économique de cette famille.

Selon plusieurs riverains, cet acte trouverait son origine dans des tensions persistantes liées à des accusations de sorcellerie, un sujet encore sensible dans la région et souvent à

l'origine de conflits entre voisins.

Le chef de zone de Ngoro, Pacifique Niyontesa, met en garde contre ces croyances qu'il qualifie « d'infondées » et rappelle qu'elles peuvent conduire à des injustices graves. Il invite les familles en désaccord à recourir aux instances administratives ou judiciaires, plutôt qu'à la violence.

La police poursuit son enquête afin d'établir les responsabilités dans cette affaire, qui relance le débat sur l'impact des croyances traditionnelles dans les conflits communautaires.

III.2. DROIT A L'EDUCATION

Un incendie ravage un internat, plus de 100 élèves perdent tous leurs biens au Lycée Musema, commune Kayanza, en province Butanyerera

En date du 18/11/2025, un incendie d'une rare violence a ravagé, dans la soirée, un des dortoirs du lycée communal d'internat de Musema, en commune Kayanza (province Butanyerera). Plus d'une centaine d'élèves filles ont vu tous leurs effets scolaires et personnels réduits en cendres.

Selon le directeur de l'établissement, Pontien Kubwayo, le sinistre aurait été provoqué par un court-circuit dû à des fils électriques usés. Les dégâts matériels sont importants : 67 lits et 85 matelas ont brûlé, de même que des uniformes, cahiers, vêtements et divers objets

personnels. « Les enfants n'ont rien pu sauver. Elles étaient en pleurs, totalement désemparées », confie-t-il.

Face à l'ampleur des pertes, la direction lance un appel urgent à la solidarité. Les besoins sont nombreux pour permettre aux 107 élèves sinistrées de reprendre les cours dans des conditions acceptables, à l'approche des examens du premier trimestre. Les autorités locales affirment être en train d'évaluer les urgences afin de rétablir rapidement un minimum d'hébergement et d'apprentissage.

Les nouveaux postes communaux et zonaux créés suite à la nouvelle structuration du pays posent des problèmes dans le système éducatif au Burundi : Le manque d'enseignants dans la commune de Tangara, province de Butanyerera n'est pas un cas isolé

Depuis quelque temps, et ce jusqu'à aujourd'hui, de nombreux enseignants qualifiés exerçant dans divers lycées communaux de la Commune Tangara se retrouvent forcés d'abandonner leur profession, accablés par des conditions de travail particulièrement difficiles. Selon les dires d'une source bien informée, ces départs s'expliquent par des salaires insuffisants, un manque de formation, et des pressions incessantes exercées par leurs autorités. Ce constat trouve écho dans le cri du cœur d'un directeur d'un lycée situé dans la zone de Kananira, qui a formulé ses préoccupations de la manière suivante :

"La barbe a couvert la bouche ! Bonsoir, chers habitants de la Zone Kananira ! Je me permets de revenir vers vous pour vous annoncer que l'établissement du Lycée Communal Kananira, que je représente actuellement, est en train de s'éteindre.

Permettez-moi d'en exposer les raisons : depuis la nomination de Messieurs Ndikubwayo Désiré, mathématicien, et Nzotungwanayo Willy, chimiste, comme directeurs des ECOFOs, Messieurs Hagirimana Egide, psychologue, Niyonsenga Révérien, anglophone, et Manirakiza Domitien, licencié en ISCO, ont été affectés au MIDCSP en tant que conseillers des chefs de zones. La situation devient de plus en plus alarmante. Récemment, j'ai appris que Monsieur Manirakiza Melchior, lui aussi mathématicien et travaillant 30 heures par semaine, s'est envolé pour Dubaï, aux Émirats Arabes Unis, pour des raisons qui restent encore floues. Peu de temps après, une autre nouvelle est tombée : un enseignant biologiste, KWIZERIMANA Gérard, a également quitté son poste pour rejoindre Melchior, sans même en informer son responsable hiérarchique.

III.2. DROIT A L'EDUCATION (Suite de la page 15)

À l'heure actuelle, je tiens à vous dire que le Lycée Communal Kananira est quasiment dépourvu d'enseignants, car les matières telles que les Mathématiques, la Physique, la Biologie, la Chimie, sans oublier la TICE, le Kiswahili et l'Entrepreneuriat (dans certaines classes), sont sans professeur, à l'exception de la Biologie de la 1^{ère} année Sciences et de la Chimie de la 3^{ème} année Sciences qui continuent d'être dispensées. Dans ces conditions, nous ne voyons pas d'issue possible pour le moment. J'implore donc les autorités compétentes de s'exprimer clairement afin que ces matières puissent reprendre normalement, sans quoi l'école risque de fermer définitivement ses portes après avoir perdu sept de ses enseignants. Nous sommes à bout de souffle, et les élèves se retrouvent à passer leurs journées assis en

classe sans réelle étude, bercés par des lamentations qui les mènent à se demander s'ils pourront même payer leurs frais scolaires. Cependant, je vous assure que les cours dispensés par les enseignants encore présents continuent comme d'habitude. Quoi qu'il en soit, l'avenir de nos apprenants paraît totalement incertain s'il n'existe pas de remède à cette situation!

En somme, si des actions concrètes ne sont pas prises rapidement, la qualité de l'éducation saura en pâtir. Le gouvernement burundais doit impérativement œuvrer pour améliorer les conditions de travail et les salaires des enseignants tout en collaborant avec ses partenaires au développement.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

Au gouvernement de Gitega:

- ⇒ Prendre des mesures pour prévenir les homicides volontaires, notamment les infanticides et les règlements de compte;
- ⇒ Mener des enquêtes sur les homicides, le phénomène de cadavres retrouvés à chaque fois dans différentes localités du pays et identifier les responsables pour les punir conformément à la loi;
- ⇒ Prendre des mesures pour protéger les victimes de viol et leur offrir un soutien adéquat;
- ⇒ Éviter et mettre fin aux actions d'exploitations anarchiques des ressources minières et pour des intérêts sectaires d'une poignée de personnes ainsi prendre des mesures pour promouvoir la stabilité économique et réduire la pauvreté au Burundi.